

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Date de convocation : 12/02/2025

Secrétaire de séance : Yves MOCELLIN

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LOVET Céline, LINETTE Séverine, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe

Absent : DONZEL Jérôme (procuration de vote).

N° 02-2025 : Participation de la commune au capital de la SAS Alp'Coeur Energie, convention de cession d'actions et convention d'avance en compte courant.

Mme Le Maire présente le projet de la centrale photovoltaïque au sol de la SAS ALP'CŒUR ENERGIE à Alpespace.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- approuve la prise de participation de la commune au capital de la SAS ALP'CŒUR ENERGIE à hauteur de 5 actions d'un montant de 10 euros.
- Approuve la convention de cession d'actions avec SAEM Energ'Isère et autorise Mme Le Maire à la signer.
- Autorise Mme Le Maire à signer la convention d'avance en compte courant dès la prise de participation de l'actionnaire à la SAS ALP'CŒUR ENERGIE.
- Approuve le versement d'une avance en compte courant à la SAS ALP'CŒUR ENERGIE d'un montant de 33 700 €.
- Approuve le pacte d'actionnaires de la société ALP'COEUR ENERGIE qui fixe la gouvernance entre les actionnaires de la SAS et autorise Mme Le Maire à le signer.
- Désigne Mme SCHNEIDER Sylvie comme représentante à l'assemblée générale de la SAS ALP'CŒUR ENERGIE.
- Désigne M. MOCELLIN Yves comme représentant au comité de suivi de la SAS ALP'CŒUR ENERGIE.
- Autorise Mme Le Maire, ou en cas d'empêchement, un adjoint, à signer au nom et pour le compte de l'actionnaire, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ste-Hélène-du-Lac, le 18 Février 2025.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Sylvie SCHNEIDER



Secrétaire de séance,
Yves MOCELLIN

A handwritten signature in black ink, corresponding to Yves MoCELLIN, the secretary of the meeting.

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture ou sous-préfecture le
Publié ou Notifié le